

Il y a quelques années à peine, nous nous sommes vus dans la nécessité en tant que gouvernement fédéral d'interdire la pratique de la surfacturation. Je sais que si l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voyait s'installer cette pratique dans tout le pays, fragmentant le régime, créant deux systèmes de soins de santé, un pour les riches et l'autre pour les pauvres. . .

**M. Lewis:** Nous avons voté pour.

**M. Kaplan:** Ils disent avoir voté pour. Je veux bien le croire, mais l'auraient-ils mis en vigueur? Le gouvernement qui prétend aujourd'hui qu'une loi sur l'avortement empiète sur la compétence provinciale aurait-il, comme nous, passé outre à cette compétence provinciale pour interdire la pratique de la surfacturation par le biais parfaitement légitime du véritable pouvoir fédéral? Ce que je dis aux députés d'en face, c'est que toute politique en matière d'avortement ne devrait pas être entièrement laissée à la discrétion des gouvernements provinciaux, comme ils disent, de sorte que si une province décide que toutes les femmes sur son territoire qui veulent se faire avorter doivent se rendre à Halifax, par exemple, c'est très bien comme cela.

Le ministre a raconté une anecdote ou deux concernant sa propre circonscription. J'ai entendu parler la semaine dernière du cas d'une femme qui s'est évanouie à bord du vol Ottawa-Charlottetown d'Air Canada. L'une des hôtesses de l'air, qui est une de mes amies, m'a dit que lorsque l'équipage l'a ranimée, elle a déclaré qu'elle était venue à Ottawa dans le but de se faire avorter. Comme elle n'avait pas les moyens de passer la nuit à l'hôtel à Ottawa comme le docteur lui avait dit de le faire, elle était repartie et s'était évanouie dans l'avion. Cela ne dérange pas le ministre de la Justice, je pense.

**M. Lewis:** Je m'élève contre cette remarque.

**M. Kaplan:** Il dit que si le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. . .

**M. Lewis:** Quel salaud vous êtes! C'est une façon dégueulasse de présenter les choses.

**M. Kaplan:** C'est exactement ce que le ministre a dit. Si le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard décide que les femmes de cette province doivent aller à Halifax pour se faire avorter, c'est leur affaire. Ce n'est pas la façon dont on considère le programme national des soins de santé dans notre pays et nous exhortons le gouvernement, nous insistons pour qu'il trouve un moyen, et nous pouvons lui en proposer de nombreux, pour faire en sorte qu'il y ait non seulement un cadre qui définisse quand les avortements sont légaux, comment les droits de la femme et les intérêts émergents du fœtus doivent aller de pair, ce que nous soutenons, mais aussi pour permettre un accès égal aux avortements dans tout le pays, ce qui s'impose. Même du point de vue que j'ai signalé tantôt, une décision de la Cour suprême du Canada confirmerait le caractère constitutionnel de cette mesure si la cour pouvait compter que cette mesure du gouvernement non seulement assurerait le cadre présenté, mais qu'elle offrirait également des possibilités d'accès à toutes les Canadiennes. Si, dans l'affaire Morgentaler, la Cour suprême a blâmé la loi précédente, c'est en partie parce que celle-ci n'offrait pas à toutes les femmes la même accessibilité, même si en vertu de la Constitution, je le concède, la question de l'accessibilité est d'abord et avant tout du ressort provincial.

Je tiens à examiner brièvement quelques autres aspects. Si l'annonce que le gouvernement a faite et sa présentation du projet de loi laissent également à désirer, c'est qu'il n'offre pas de politique familiale. Très souvent, la femme qui croit avoir des raisons de se faire avorter n'exerce pas du tout de choix, car elle y est contrainte en quelque sorte par les nécessités économiques, les conditions qui existent dans notre société, l'absence de garderies et le manque de soutien suffisant aux femmes seules qui ont des enfants.

Le gouvernement ne devrait pas se contenter d'invoquer la compétence provinciale en ce domaine. Les conservateurs n'en parlaient pas à l'époque où ils promettaient aux Canadiens de mettre sur pied un programme de garderies. Il s'agit d'un domaine de compétence provinciale aux termes du programme de dépenses mais les conservateurs n'ont pas hésité à annoncer qu'ils allaient mettre sur pied un réseau complet de garderies, de façon à créer partout au Canada des centaines de milliers de places dans les garderies. Immédiatement après les élections, les conservateurs ne se sont pas laissés arrêter par la Constitution, ils ont tout simplement changé d'idée et n'ont pas mis leur projet à exécution.

La présentation d'un programme visant à restreindre les avortements doit reconnaître ce fait fondamental. Si, comme le ministre de la Justice l'a dit au cours de ses remarques, la décision d'avoir un avortement n'appartient pas exclusivement à la femme parce que ses droits et ses intérêts vont de pair avec ceux qu'a l'État de protéger le fœtus, auquel cas l'État ne peut pas faire porter tout le